NORMANDIE ÉQUINE VALLÉE
CAMPUS INTERNATIONAL DU CHEVAL

N° de Délibération : 2025-19

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
REUNION DU 13 MAI 2025
ADOPTION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT A SIGNER AVEC L'EnvA

Réunis le 13 mai 2025 à 9H00 en visio-conférence sous la présidence de Madame Malika CHERRIERE,

Sont présents avec voix délibérative : Mesdames Julie BARENTON GUILLAS, Malika CHERRIERE, Sophie DE GIBON, Christine EVEN, Audrey GADENNNE, Patricia GADY DUQUESNE, Sophie GAUGAIN, Emmanuelle TREMEL et messieurs Xavier CHARLES, David FONTAINE et Patrick JEANNENEZ.

Sont excusés : Mesdames Amandine D'OLEON, Florence MAZIER, Angélique PERINI et messieurs Fabien ACHARD DELALUARDIERE et Antoine CASINI.

Nombre de membres en exercice	16
Nombre de membres présents	11
Nombre de pouvoirs	/
Nombre de votants	11

*****

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les statuts du syndicat mixte Normandie Equine Vallée,

CONSIDERANT les statuts du syndicat mixte qui prévoient que NEV « a ainsi pour objet de promouvoir l'attractivité et le développement du territoire normand en développant un pôle d'excellence dans le domaine de la recherche, du diagnostic, des activités de référence et de la formation, en matière de santé et de performance équine ».

CONSIDERANT que pour ce faire, les statuts prévoient dans les missions de NEV le « soutien au développement des activités de recherche, de formation et d'enseignement supérieur, en particulier via leur financement » ;

CONSIDERANT également que la réalisation de cet objet passe notamment par des actions de « communication commune et des actions de promotion afin d'accroître l'attractivité des sites de Goustranville et de Saint Contest » ;

CONSIDERANT les activités de formation et de recherche menées par l'EnvA ;

Le comité syndical de Normandie Équine Vallée,

Après avoir pris connaissance du rapport de Mme la présidente,

Après avoir constaté que les conditions du quorum étaient remplies,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité les termes de la convention de partenariat à signer avec l'EnvA annexée à la présente délibération,

AUTORISE la Présidente à signer tout document se rapportant à ces décisions.

La Présidente du syndicat mixte
Malika CHERRIERE

Malika CHERRIERE

Certified by yousign

CONVENTION DE PARTENARIAT

ENTRE

NORMANDIE ÉQUINE VALLÉE

ET L'ÉCOLE NATIONALE VÉTÉRINAIRE D'ALFORT

Entre les soussignés :

- **NORMANDIE EQUINE VALLEE,** syndicat mixte sis 1504 route de l'église – 14430 GOUSTRAVILLE et représenté par sa présidente, Madame Malika CHERRIERE, dûment habilitée par décision du comité syndical en date du 13 mai 2025 ;

Dénommé ci-après NEV,

- **L'ÉCOLE NATIONALE VÉTÉRINAIRE D'ALFORT (EnvA)** dont le siège social est situé 7 avenue Général de Gaulle – 94 700 MAISONS ALFORT, représenté par son Directeur Monsieur Christophe DEGUEURCE, dûment habilité à cet effet par décision du Conseil d'Administration en du 12 mars 2025.

Ci-après dénommée l'EnvA,

Il est préalablement exposé ce qui suit

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les statuts du syndicat mixte Normandie Equine Vallée,

CONSIDERANT les statuts du syndicat mixte qui prévoient que NEV « a ainsi pour objet de promouvoir l'attractivité et le développement du territoire normand en développant un pôle d'excellence dans le domaine de la recherche, du diagnostic, des activités de référence et de la formation, en matière de santé et de performance équine ».

CONSIDERANT que pour ce faire, les statuts prévoient dans les missions de NEV le « soutien au développement des activités de recherche, de formation et d'enseignement supérieur, en particulier via leur financement » ;

CONSIDERANT également que la réalisation de cet objet passe notamment par des actions de « communication commune et des actions de promotion afin d'accroître l'attractivité des sites de Goustranville et de Saint Contest » ;

CONSIDERANT les activités d'enseignement et de recherche de l'École nationale vétérinaire d'Alfort,

Ceci exposé, il a été convenu et arrêté ce qui suit

Préambule

La filière équine représente une filière économique d'importance majeure en Normandie. Pour accompagner le développement de cette filière, le département du Calvados et la région Normandie mènent depuis plusieurs décennies une politique de développement de la formation et de la recherche au bénéfice de la filière équine.

C’est ainsi que la région Basse-Normandie a créé en 1986, à Goustranville (14), l’Institut de Pathologie du Cheval. Ce site, aujourd’hui propriété de NEV, est dédié à la recherche, au diagnostic, à la formation et aux activités de référence dans le domaine de la santé et de la performance équines. Ce dispositif est opéré par l’Agence nationale de sécurité sanitaire de l’Alimentation, de l’Environnement et du travail (Anses).

L’École nationale vétérinaire d’Alfort (EnvA) a quant-à-elle animé à partir de 1999 le Centre d’Imagerie et de Recherche sur les Affections Locomotrices Equines (CIRALE), également placé sur le site de Goustranville. Ce centre est dédié à la formation et à la recherche dans les domaines de l’exploration des troubles locomoteurs et des causes de contre-performance. Ce centre a connu depuis plusieurs phases de développement.

En 2018, le conseil d’administration de l’EnvA a pris la décision, à la suite d’une proposition formulée par les collectivités territoriales, de transférer les activités équines encore présentes sur le site de Maisons-Alfort à Goustranville. L’'enjeu était de rassembler l’ensemble des activités de formation, de recherche, d’expertise et de soins en santé équine portées par l’EnvA sur le site de Goustranville. L’ensemble des locaux nécessaires a été construit puis livré en 2024. Dès lors les activités ont été mises en place et le centre a ouvert ses portes dans sa nouvelle configuration en janvier 2025.

Article 1. Objet de la convention de partenariat

La présente convention a pour objet de définir les modalités de ce partenariat et les engagements respectifs des deux parties.

L’EnvA est exploitante de l’hôpital des équidés situé à Goustranville, ceci via une Autorisation d’Occupation Temporaire signée entre NEV et l’EnvA le 12 décembre 2024.

Elle y développe des activités :

- De formation dans le domaine de la santé équine : l’EnvA forme des vétérinaires et des auxiliaires spécialisés vétérinaires, en cohérence étroite avec les autres Ecoles nationales vétérinaires de France (EnvT, Oniris, VetAgro Sup) et Apform. Elle développe des activités de formation initiale, de formation complémentaire (internats et résidanats) et de formation continue à destination des vétérinaires ou de professions affines. Ces activités sont menées sous l’autorité de la Direction déléguée à la formation de l’EnvA ;
- De recherche dans le domaine de la santé équine : le Cirale a été le support de nombreux programmes de recherche et les équipes déplacées vers le Campus International du Cheval vont accroître cette implication dans la recherche. L’Equipe ACAP3 a été récemment labellisée par la Direction générale de l’Enseignement et de la recherche du ministère de l’Agriculture ; elle a vocation à rassembler les activités de recherche réalisées à Goustranville et à les arrimer aux acteurs locaux (Université de Caen, Labeo, Anses, Inrae...). Ces activités et cette dynamique sont menées sous l’autorité de la Direction déléguée à la recherche, à l’innovation et à la formation doctorale de l’EnvA ;
- De diagnostic et de soins aux chevaux. Cette activité n’est pas une finalité en elle-même ; elle est réalisée au sein d’un Centre hospitalier universitaire vétérinaire des équidés (Chuv-Eq) qui dépend de la Direction déléguée aux plateformes cliniques et paracliniques de l’EnvA, et forme le support des deux missions précédentes, comme stipulé dans au L812-1 du Code rural et de

la pêche maritime. Compte-tenu du lien immédiat à la formation et à la recherche, l'ambition de ce centre de soins est de développer une offre de soins innovants.

NEV, propriétaire du site, a vocation à soutenir la formation et la recherche dans le domaine équin. Il dispose pour cela de deux sites, l'un à Goustranville (14), l'autre à Saint-Contest (14).

Article 2. Activités et moyens développés par l'ENVA dans le domaine de la santé équine

Compte-tenu de l'intérêt à développer au sein de la Plateforme NEV– Site de Goustranville les activités de recherche et de formation sur la santé équine, NEV a décidé d'accompagner financièrement l'ENVA pour la réalisation des activités suivantes :

- En matière de formation :
  - La formation des vétérinaires dans les domaines de la médecine et de la chirurgie du cheval, tant en formation initiale, en formation complémentaire qu'en formation continue ;
  - La formation des Auxiliaires Spécialisés Vétérinaires dans le secteur équin ;
  - La formation de professionnels des métiers du cheval non vétérinaires.
  - La diffusion des connaissances scientifiques vers le grand public.

- En matière de recherche :

  - Mener des activités de recherche sur la pathologie du cheval, en particulier pour réduire les déterminants impactant la contre-performance ;
  - Diffuser la connaissance produite ;
  - Être acteur de l'innovation et des retombées économiques associées ;
  - Participer à la structuration de la recherche normande en santé équine, en incluant une approche One Health.
  - Intégrer une dynamique de formation doctorale dans ce secteur.

- En matière de soins aux animaux et en lien avec la formation et la recherche : développer des soins innovants à destination des équidés, notamment en soutenant l'acquisition d'équipements innovants.

Article 3. Participation financière de Normandie Equine Vallée

Compte-tenu de l'intérêt à développer des activités de formation, de recherche et de soins innovants au sein du campus international du cheval, site de Goustranville, NEV a décidé d'accompagner financièrement l'EnvA pour la réalisation de ces activités.

Le montant annuel de la participation financière de NEV est de 490 000 € HT.

Sur décision du Comité syndical, ce montant pourra être revalorisé en fonction du développement des activités du site, dans la mesure où elles présentent un intérêt pour la filière équine normande, ou de l'évolution des coûts associés.

La subvention sera attribuée et versée sur production d'une demande écrite, adressée à NEV avant le 1er juin de l'année n. Cette demande sera accompagnée d'un rapport d'activité de l'année n-1 (sauf pour la première année) et d'une projection de l'activité pour l'année en cours. Ces deux documents renseigneront en particulier les indicateurs figurant à l'article 5.

Article 4. Valorisation des activités et communication externe

Afin de valoriser la recherche équine normande et les investissements réalisés par NEV, l'EnvA s'engage :

- A participer, dans la limite de ses moyens aux actions de communication engagées par NEV pour la valorisation des activités de formation, de recherche institutionnelle et de soins développées sur les sites de NEV ;
- A valoriser dans toute la mesure du possible leurs activités auprès des professionnels de la filière équine normande en lien avec NEV ;
- A valoriser ses activités dans le domaine de la santé équine en indiquant qu'elles ont été réalisées au sein de la Plateforme NEV – Site de Goustranville, et à utiliser le logo de NEV.

L'utilisation de cette appellation et de ce logo n'exclut pas l'utilisation des noms et logos des organismes de rattachement des équipes de recherche ou des partenaires ayant contribués au financement des équipements et/ou des activités.

Article 5. Indicateurs de suivi

Dans le cadre du compte-rendu d'activités cité à l'article 3, les indicateurs de suivi sont établis pour l'année n-1. Les indicateurs retenus sont :

Pour la formation :

- Nombre d'étudiants vétérinaires de l'EnvA accueillis sur le site de l'EnvA et nombre cumulé de jours de formation ;
- Nombre d'étudiants d'autres écoles vétérinaires accueillis sur le site de l'EnvA et nombre cumulé de jours de formations ;
- Nombre d'étudiants autres que vétérinaires accueillis sur le site et nombre cumulé de jours de formations ;
- Nombre de formations mises en œuvre à destination des professionnels de la filière équine, nombre de professions formés et nombre d'heures associées.

Pour la recherche :

- Nombre de projets de recherche en cours ;
- Nombre d'articles scientifiques publiés et acceptés pour publication (internationaux/nationaux année n-1) ;
- Nombre de présentations lors de conférences (anglais/français, année n-1).

Pour l'activité hospitalière :

- Nombre de patients reçus au Chuv-Eq ;

- Bilan financier du centre de responsabilité du Chuv-Eq en matière de soins ;
- Chiffre d'affaires de l'EnvA réalisé sur le site de Goustranville

Pour la dynamique du site :

- Nombre d'ETP EnvA présents sur le site de Goustranville au 31 décembre de l'année n-1, incluant les stagiaires de longue durée (supérieur ou égale à 6 mois).

Article 6. Modalités de suivi de la convention

Le suivi de la convention sera notamment assuré via le rapport d'activités cité à l'article 3, ainsi qu'une présentation annuelle des activités de l'EnvA devant des représentants du Comité syndical.

Article 7. Durée de la convention, modification et renouvellement

La présente convention est conclue pour une durée de 10 ans à compter de la date de signature. Elle est renouvelable expressément par avenant dans les 6 mois précédant son expiration.

Chacune des parties peut résilier la présente convention, à tout moment, par lettre recommandée avec accusé de réception, avec préavis de deux ans.

La présente convention peut être modifiée par avenant sur proposition de l'un de ses signataires.

Article 8. Comptable assignataire

Le comptable assignataire chargé des paiements est le receveur du syndicat mixte.

Les paiements seront effectués au nom de l'agent comptable de l'EnvA, dans un délai de 30 jours suivant la réception de l'avis des sommes à payer.

- Compte bancaire n°00001000109
- Code Banque 10071
- Code Guichet 94000
- Clé RIB 30
- BIC : TRPUFRPl

Article 9. Résiliation de la convention

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Article 10. Litiges

La présente convention est soumise à la loi française.

En cas de difficulté dans l'application de la présente convention et de ses avenants, les parties conviennent de rechercher une solution amiable. A défaut d'accord réalisé dans les deux mois de la rupture, la partie la plus diligente pourra saisir le tribunal administratif de Caen, seul compétent pour connaître la solution du litige.

Article 11. Annexes

Les annexes I et II font parties intégrantes de la présente convention.

Fait à GOUSTRANVILLE, le

En 2 exemplaires originaux

LA PRESIDENTE DE NORMANDIE EQUINE VALLEE

LE DIRECTEUR DE L'ENVA

MALIKA CHERRIERE

CHRISTOPHE DEGUEURCE

Annexe I : Le Projet

Depuis 1999 et la création du Centre d'Imagerie et de Recherche sur les Affections Locomotrices Equines (CIRALE), l'EnvA développe sur le site de Normandie Equine Vallée (NEV) - Goustranville ses missions de formation et de recherche dans le domaine de la santé équine. Ses missions se basent sur une activité clinique, fondement indispensable à ces dernières et sur des collaborations notamment régionales avec les membres du Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS) Centaure. D'abord focalisées sur les affections locomotrices et les causes de contre-performance sportive des chevaux de sport et de courses, les activités de l'EnvA vont s'étendre aux autres domaines de la santé équine dans le cadre du projet de Campus International du Cheval de NEV.

En décembre 2024, l'EnvA a arrêté ses activités cliniques et scientifiques associées en santé équine sur le site de Maisons-Alfort pour les transférer sur le site de NEV – Goustranville et ouvrir en janvier 2025 son Centre hospitalier universitaire vétérinaire des Equidés (Chuv-Eq) et ainsi rassembler l'ensemble des activités de formation, de recherche, d'expertise et de soins en santé équine portées par l'EnvA sur le site de Goustranville.

a) Objectif(s) : Les objectifs majeurs du projet normand de l'EnvA sont de :

- Créer un Chuv équin de standard international dans la région française du Cheval ;
- Créer un centre de référence français en termes de formation et de recherche en santé équine dans une approche One Health ;
- Ancrer les activités de recherche dans les dispositifs régionaux et nationaux de l'enseignement supérieur et de la recherche et développer les collaborations scientifiques notamment au sein du GIS Centaure mais également au plan national et international ;
- Conforter une lisibilité et une attractivité nationale et internationale en offrant des services de haut niveau à la filière en matière de formation, recherche et services cliniques.

b) Activités développées :

Les activités conduites par l'EnvA comprennent 3 volets : clinique, formation et recherche.

- <u>Activités cliniques</u> :

Le Chuv-Eq de l'EnvA assure la prise en charge en première intention ou de cas référés de chevaux de toutes disciplines pour des activités diagnostiques et de soins dans l'ensemble des domaines de la médecine vétérinaire.

Le Chuv-Eq est structuré en 2 pôles :

- Un Pôle Locomotion – CIRALE : composante historique du site dédié à la pathologie locomotrice et à la médecine du sport en incluant les activités de physiothérapie et rééducation fonctionnelle du centre Kinesia.
  Ce pôle accueille principalement des consultations pour troubles locomoteurs ou contre-performances sportives. Il est notamment doté de plateformes d'investigation clinique (regroupant des salles ce consultations, des aires d'examens variées et des équipements permettant l'examen de chevaux à l'exercice : manège, carrière, piste, tapis-roulants) et

d'imagerie (radiographie, échographie, scintigraphie osseuse, imagerie par résonance magnétique et scanner) de haut niveau.
A ces équipements s'ajoutent le centre de physiothérapie - réhabilitation Kinesia qui assure la rééducation fonctionnelle de chevaux principalement atteints de lésions de l'appareil locomoteur à l'aide de techniques manuelles, instrumentales ou basées sur le travail en milieu aquatique. Ce centre développe enfin une activité dans la préparation sportive ou la récupération post-compétitions du cheval athlète.

- un Pôle Médecine - Chirurgie : créé en 2025 et assurant des activités de médecine générale et spécialisée, de chirurgie, d'urgences et de soins intensifs. Structuré pour respecter les principes de biosécurité, ce pôle comprend des salles de consultations, 3 blocs chirurgicaux, une unité de soins intensif, une unité de chimiothérapie et des locaux associés nécessaires au fonctionnement de ces unités. L'objectif est de développer des activités cliniques de routine nécessaires à la formation de base des étudiants mais également des consultations spécialisées et des activités de soins peu ou pas développées au sein des cliniques vétérinaires (ex : opthalmologie, dermatologie, chimiothérapie...).
  Ce pôle est de plus doté d'une unité dédiée aux chevaux infectieux permettant la prise en charge de ces patients dans des conditions de biosécurité optimales. Il comporte enfin des locaux permettant la réalisation d'activités cliniques, pédagogiques et de recherche post-mortem en lien avec les activités et les locaux de l'Anses.

- <u>Activités de formation</u> :

Le pôle normand de l'EnvA développe principalement des activités de formation initiale, de formation complémentaire (internats et résidanats) et de formation continue à destination des vétérinaires ou d'autres professions de la filière équine. Ces activités sont notamment conduites en cohérence étroite avec les autres Ecoles nationales vétérinaires de France (EnvT, Oniris, VetAgro Sup).

Les personnels scientifiques du Chuv-Eq participent ainsi dans leur domaine d'expertise à la formation:

- Initiale vétérinaire pour les étudiants de tronc commun : pour les étudiants de 5ème année (A5) de l'EnvA, cette formation se déroule sous forme de rotations par groupe sur le site de NEV-Goustranville et comprend principalement des activités cliniques mais également des travaux dirigés et pratiques et des enseignements par simulation. Les personnels du Chuv-Eq contribue également à la formation de tronc commun des étudiants sur le site de Maisons-Alfort (A1-A4).

- Initiale vétérinaire inter-école pour les étudiants en approfondissement : cette formation pour les étudiants de 6ème année (A6) ayant choisis un approfondissement en santé équine regroupe actuellement l'EnvA, l'EnvT et Oniris et comprend des enseignements théoriques, cliniques au sein du Chuv-Eq pour les A6 alforiens et des stages. Les étudiants A6 d'Oniris viennent également en stage au Chuv-Eq. Les étudiants des autres Env sont actuellement accueillis sur démarche volontaire en tant que stagiaire.

- *Complémentaire d'Internat en Clinique Equine de l'EnvA* ;

- *Complémentaire de Résidanat* : 5 programmes de résidence sont actuellement encadrés par l'équipe pédagogique du Chuv-Eq :

> la résidence du College Européen Vétérinaire de Chirurgie Grands Animaux (ECVS) ;

> la résidence du College Européen Vétérinaire de Médecine Interne Equine (ECEIM) ;

> la résidence du College Européen Vétérinaire de Médecine du Sport et Réhabilitation (ECVSMR) ;

> le Diplôme d'Etude Spécialisé Vétérinaire (DSEV) Élevage et Pathologie des Équidés, option biomécanique et pathologie locomotrice du cheval ;

> la résidence du College Européen Vétérinaire d'Imagerie Diagnostic Grands Animaux (ECVDI) en partenariat avec la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Liège.

- *Continue vétérinaire et professionnelle* : ces enseignements comprennent des formations diplômantes notamment le Diplôme d'Ecole d'Approfondissement en diagnostic et gestion des affections locomotrices équines, formation par immersion clinique en pathologie locomotrice pour des vétérinaires francophones, et des formations qualifiantes. Ces dernières sont organisées soient en français, soit en anglais pour les formations internationales. Cette activité de formation continue professionnelle est principalement réalisée pour les vétérinaires mais elle peut concerner d'autres professionnels de la filière équine comme par exemple les maréchaux-ferrants ou la formation d'auxiliaires spécialisés vétérinaires conduite par l'EnvA et Apform.

La formation continue professionnelle se réalise également au travers de multiples visites et présentations des activités du pôle normand de l'EnvA et d'interventions orales pour les acteurs de la filière équine ou dans le cadre de formation professionnelle (ex : formation Cavalier préparateur de jeunes chevaux de sport et formation "Groom international organisé par le Pôle Formation Professionnelle de l'Institut français du cheval et de l'équitation - Site du Pin).

- *Académique universitaire* : ces formations se réalisent aujourd'hui principalement avec l'Université de Caen Normandie dans le cadre de Masters (Master 1 Management de l'expérimentation préclinique et Master 2 Biologie et Santé) au travers d'enseignement théoriques ou de l'accueil d'étudiants en stage de Masters.

- *Stagiaires* : le Chuv-Eq assure chaque année l'accueil de très nombreux stagiaires: des élèves de 3ème ou souhaitant s'orienter vers des études vétérinaires, des étudiants vétérinaires français et étrangers, des vétérinaires notamment dans le cadre de leur programme de résidence européenne ou américaine...

- *Culture Scientifique, Technique et Industrielle (CSTI)* : l'EnvA comme décrit dans l'Article 4 de cette convention s'engage à diffuser les connaissances acquises et détenues au sein de son Chuv-Eq et obtenues par grâce aux activités de recherche décrites ci-dessous. L'EnvA adhère également à la démarche de la Région Normandie pour soutenir la constitution d'un réseau d'acteurs de la CSTI à l'échelle régionale.

- <u>Activités de recherche</u> :

Historiquement centrées sur l'imagerie et la pathologie locomotrice, les activités de recherche de l'EnvA sur le site normand ont évolué progressivement vers la médecine du sport. Le regroupement au sein du Chuv-Eq des personnels scientifiques du CIRALE et du site de Maisons-Alfort représente une opportunité unique de renforcer cet axe stratégique en apportant de nouvelles compétences sur les volets médecine, chirurgie et analgésie pour conduire des travaux de recherche en médecine du sport sur les affections locomotrices et cardio-respiratoires, principalement causes de contre-performances.

Ce regroupement des compétences a été associé à la labellisation par la Direction générale de l'enseignement et de la recherche au 1er janvier 2025 d'une Unité de recherche de l'EnvA dénommée « Affections du cheval athlète : Pathophysiologie, Prévention et prise en charge - ACAP3 ».

Afin d'insérer de manière optimale l'Unité ACAP3 dans le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI) normand, l'objectif est de créer avec l'Université de Caen Normandie une entité mixte de Recherche UniCaen – EnvA en regroupant à l'échéance 2027 l'équipe ACAP3 de l'Unité de Recherche 7450 BioTARGen, équipe avec laquelle des travaux collaboratifs sont développées depuis plus de 10 ans notamment dans la prise en charge des arthropathies équines.

L'Unité ACAP3 représente maintenant la composante scientifique de l'EnvA au sein du Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS) Centaure Santé Equine, créé en 2018 qui regroupe maintenant l'Anses, la ComUE Normandie Université, l'EnvA, le Groupement d'Intérêt public (GIP) Labéo, l'Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'alimentation et l'Environnement (INRAE) et l'Université Caen Normandie. Le GIS Centaure Santé Equine qui regroupe notamment les équipes de recherche normandes développent des travaux de recherche qui s'appuient sur les deux plateformes de Goustranville et St Contest de NEV, démontrant la synergie et la cohérence de ces plateformes.

Le GIS Centaure développe ses activités scientifiques selon 5 axes fondateurs :

- Deux axes principaux :
  - Les affections locomotrices et cardiorespiratoires, premières causes de baisse de performances, d'arrêt d'activités et responsables de pertes économiques majeures ;
  - Les maladies infectieuses, risque majeur et permanent pour la filière non seulement en termes d'enjeux de santé publique mais aussi en tant que freins aux échanges internationaux, voire aux évènements équestres en France.
- Trois axes transversaux :
  - Les technologies dites «omiques », et particulièrement la génomique, au service de la santé du cheval ;
  - L'épidémiologie et l'épidémiosurveillance des maladies équines ;
  - La santé unique « One Health » ; résistance ou sensibilité naturelle aux maladies, méthode de prévention, modèles épidémiologiques.

Plus spécifiquement, les thématiques de recherche de l'Unité ACAP3 centrées sur les affections locomotrices et cardio-respiratoires sont donc parfaitement en phase avec l'axe 1 du GIS Centaure.

Ces thématiques d'ACAP3 se développent aujourd'hui selon *trois axes principaux* :

- La recherche clinique observationnelle valorisant les activités cliniques du Chuv-Eq de l'EnvA et sa plateforme d'imagerie de pointe ;
- La santé connectée, la prévention des affections locomotrices et cardiorespiratoire et la réhabilitation grâce aux activités de son centre Kinesia ;
- La mise au point et l'évaluation de thérapies innovantes principalement pour les affections locomotrices, notamment les arthropathies, et les affections respiratoires.

Des travaux de recherche pourront également être conduits notamment en collaboration dans le cadre de projets visant à lutter et prévenir les maladies infectieuses, axe 2 du GIS Centaure.

Les projets de recherche conduits par l'EnvA peuvent prendre différentes formes :

- les projets académiques regroupant des partenaires publiques et/ou institutionnels

notamment de la Filière équine ;
- les projets de recherche collaboratifs avec des entreprises ou des Start-up ;
- les prestations de recherche pour des acteurs privés ou du secteur public.

Dans ce cadre, la création de l'Espace Vie – Entreprenariat du Campus International sera un atout majeur pour développer les projets collaboratifs et de prestations avec les acteurs privés de la filière ou du monde de la santé.

L'objectif final de ces activités conduites par l'EnvA est de développer la recherche, l'innovation, la valorisation économique et la formation par la diffusion des connaissances acquises dans le domaine de la santé et du bien-être du cheval, tout en s'engageant à rapprocher médecine vétérinaire et médecine humaine, selon une approche One Health, pour répondre aux attentes de la filière équine mais également à certains enjeux de santé publique.

c) Public(s) visé(s) et moyens mis en œuvre :

- Publics visés :

Différents types de public bénéficient des activités développées par l'EnvA au sein du Campus International du Cheval :

- Professionnels de la santé du secteur vétérinaire et de la santé humaine ;
- Etudiants vétérinaires et non vétérinaires ;
- Acteurs économiques de la filière équine : entreprises, start-up, propriétaires de chevaux, éleveurs, entraîneurs, cavaliers ...
- Associations et institutions de la filière équine ;
- Grand public.

- Moyens mis en œuvre :

La mise en œuvre de ce projet fait appel aux *personnels* du Pôle normand de l'EnvA qu'ils soient fonctionnaires du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire ou contractuels (CDD ou CDI) de l'EnvA.

En plus de l'ensemble de ces personnels du site de Goustranville, les équipes administratives, techniques et de Direction de l'EnvA (personnels basés à Maisons Alfort) assureront également le suivi et le soutien des activités, notamment le/la Responsable des plateformes cliniques et paracliniques de l'EnvA.

Ce projet utilise les *bâtiments* mis à disposition de l'EnvA par NEV dans le cadre de la convention d'occupation temporaire conclue entre NEV et l'EnvA mais également les bâtiments et locaux de NEV mis à disposition des différents occupants du site et notamment l'Amphithéâtre clinique et l'Espace Vie Entreprenarial. En raison des collaborations scientifiques étroites entre les 2 sites de NEV, l'EnvA peut également solliciter et utiliser après accord des exploitants, des locaux ou des équipements du site de St Contest – NEV.

Les activités cliniques, de formation et de recherche conduites par l'EnvA nécessitent des *équipements* de routine mais également de pointe. Ces derniers sont acquis par l'EnvA sur budget propre ou dans le cadre de convention notamment dans le cadre des investissements du Contrat Plan Etat -Région (CPER) ou de dispositifs normands de soutien à la recherche ou à la formation. Le Chuv-Eq bénéficie enfin d'équipements de la Région Normandie installés dans les locaux de l'EnvA et mis à disposition à titre gracieux de l'EnvA. Ces équipements sont régis par une convention spécifique entre la Région Normandie et l'EnvA (convention 217 – Agri 124).

Enfin, l'EnvA fait également appel à un *troupeau pédagogique et scientifique* composé à la fois de chevaux loués et de chevaux appartenant à l'EnvA. Ces chevaux participent aux activités pédagogiques et de recherche dans le respect de l'éthique et de la règlementation en vigueur notamment pour les activités entrant dans le champ de l'expérimentation animale. Ces chevaux sont hébergés sur site dans les herbages ou pour de courtes périodes dans les écuries de NEV mis à disposition de l'EnvA.

Accusé de réception en préfecture
014-200025344-20250513-2025-19-DE
Date de télétransmission : 05/08/2025
Date de réception préfecture : 05/08/2025